ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

professeurs documentalistes

Question écrite n° 102423

Texte de la question

M. Christophe Priou attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des professeurs documentalistes. En effet, ces enseignants titulaires d'un CAPES, spécialistes des sciences de l'information et de la communication, sont maîtres d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias (référentiel métier 2013) mais ils ne peuvent exercer leur mission d'enseignement, faute d'un cadre horaire défini nationalement. Leur expertise leur a été retirée par la création de l'Éducation aux médias et à l'information (EMI) distribuée à l'ensemble des disciplines. Alors que la culture de l'information et des médias est aujourd'hui une priorité nationale, les professeurs documentalistes attendent une réelle prise en compte de leurs compétences pédagogiques. Il lui demande quelles mesures seront prises par le Gouvernement pour permettre aux professeurs documentalistes d'exercer pleinement cet enseignement de la culture des médias et de l'information.

Données clés

Auteur : M. Christophe Priou
Circonscription : Loire-Atlantique (7e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 102423
Rubrique : Enseignement secondaire : personnel
Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 7 février 2017, page 906